

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-  
JÉSUS

*Procès-verbal de la séance spéciale du budget du Conseil municipal tenue le lundi 14 décembre 2020, à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire*

*Messieurs les conseillers André Giguère  
Jason Nadeau  
François Paré  
Alain Faucher  
Valmond Lessard  
Daniel Paré*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Mercier est présente.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance du budget.*

**2. RÉOLUTION D'ADOPTION DE SÉANCE À HUIT CLOS**

*CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;*

*CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 17 décembre 2020;*

*CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population que la présente séance soit tenue à huit clos.*

2020-12-3908

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit tenue à huit clos.*

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Ouverture de la séance spéciale du budget*
- 2. Résolution d'adoption de séance à huit clos*
- 3. Adoption de l'ordre du jour*
- 4. Présentation du budget 2021*
- 5. Période de questions sur le budget présenté*
- 6. Adoption du budget 2021*
- 7. Résolution afin de fixer le taux de taxe foncière 2021*
- 8. Résolution pour fixer le taux de cueillette des ordures ménagères et de la récupération, année 2021*
- 9. Résolution pour fixer le taux d'intérêt sur arrérages de taxes année 2021*
- 10. Résolution afin de fixer le taux de pénalité sur arrérages de taxes, année 2021*
- 11. Levée de la séance spéciale du budget*

2020-12-3909

*Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.*

#### **4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2021**

*M. le maire présente le budget pour l'année 2021,*

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET DÉPOSÉ**

*Aucune question n'a été transmise.*

#### **6. ADOPTION DU BUDGET ANNÉE 2021**

2020-12-3910

*Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget pour l'année 2021 de la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus soit approuvé avec des revenus de 1 336 409 \$, des dépenses de 1 336 409 \$. Le remboursement de la dette de 71 719 \$ moins les amortissements de 192 804 \$ sont inclus dans nos dépenses.*

#### **7. RÉOLUTION AFIN DE FIXER LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

*En se conformant au règlement numéro 2006-12-209, le Conseil peut fixer par résolution le taux de taxe foncière :*

2020-12-3911

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de taxe foncière pour l'année 2021 soit fixé à 1,05 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation de la Municipalité.*

#### **8. RÉOLUTION AFIN DE FIXER LE TAUX DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA RÉCUPÉRATION, ANNÉE 2021**

*En se conformant au règlement numéro 2006-12-209, le Conseil peut fixer par résolution les compensations:*

2020-12-3912

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que les coûts pour l'année 2021, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères ainsi que de la récupération, sont les suivants :*

<i>Résidences permanentes</i>	<i>245 \$</i>
<i>Résidences permanentes adjacentes à un commerce ou à une exploitation agricole enregistrée</i>	<i>125 \$</i>
<i>Chalets ou résidences saisonnières</i>	<i>125 \$</i>
<i>Commerces</i>	<i>325 \$</i>
<i>Exploitations agricoles enregistrées</i>	<i>325 \$</i>

#### **9. RÉOLUTION AFIN DE FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES, ANNÉE 2021**

2020-12-3913

*Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes, soit de 12 %.*

*Il est entendu que les comptes de taxes demeurent payables en trois (3) versements soient; 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.*

**10. RÉSOLUTION AFIN DE FIXER LE TAUX DE PÉNALITÉ  
SUR ARRÉRAGES DE TAXES, ANNÉE 2021**

2020-12-3914

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de pénalité sur les arrérages de taxes, soit de 0,25% du principal impayé par mois jusqu'à concurrence de 2,5% l'an qui est ajouté sur le montant des taxes exigibles.*

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-12-3915

*Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.*

*« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

— **SIGNÉ** —  
Guy Roy, maire

— **SIGNÉ** —  
Sylvie Mercier  
Dir. générale/sec.-trés.